

DECLARATION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION DU LYCEE ANDRE BOULLOCHE
PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021

Nous avons appris avec stupéfaction et inquiétude la décision de la DSDEN d'ouvrir une division de 1^{ère} générale supplémentaire à la rentrée 2021. Cette décision tardive, prise sans aucune concertation, survient au moment où l'ensemble des personnels du lycée est absorbé par de nombreuses tâches d'examen, d'organisation de la rentrée scolaire, de travaux importants encore inachevés. Elle nous oblige à reconsidérer l'organisation pédagogique du lycée dans l'urgence alors que la situation était largement anticipable, du fait de la pression démographique ancienne et continue qui pèse sur les collèges et lycées de Livry-Gargan.

Nous regrettons cette décision, à laquelle nous avons manifesté notre opposition à chaque fois qu'elle a été envisagée. L'exiguïté et la vétusté de nos locaux, le manque récurrent de personnel technique et de vie scolaire, ne permettent pas d'envisager sereinement un accroissement des effectifs au lycée, alors que notre structure prévoit déjà des classes particulièrement chargées (29 divisions sur 35 prévues à 35 élèves).

Enfin, cette décision engendre un certain nombre d'inquiétudes quant aux conditions de la rentrée prochaine et au déroulement de l'année scolaire à venir, compte tenu du peu de moyens dont le lycée dispose déjà. Au-delà, nous nous interrogeons sur les conséquences qu'elle aura à plus long terme et notamment sur l'année scolaire 2022-2023, lorsque ces élèves supplémentaires arriveront en terminale. En tout état de cause, cette décision ne peut constituer qu'un pis-aller face aux besoins durables existants dans notre commune.

Ainsi, nous ne pourrions pas accepter une telle situation si un certain nombre de conditions ne sont pas réunies dès la rentrée prochaine et si des garanties ne nous sont pas données durant l'été.

En termes de moyens pédagogiques, une dotation horaire complémentaire significative est indispensable. Elle doit correspondre à des heures-postes, BMP ou berceaux de stagiaires, et non à des heures supplémentaires qui devraient être imposées aux enseignants, au-delà des services déjà prévus.

Cette décision ne doit pas non plus porter préjudice aux élèves de 1^{ère} générale et au libre choix de leurs enseignements de spécialité. La dotation horaire doit donc prévoir l'ouverture d'autant de groupes que nécessaire pour garantir ce choix, dans le respect des effectifs maximum de 35 élèves par classe et de 24 élèves par groupe en langue vivante. Nous refuserons systématiquement tout groupe à effectif pléthorique. Pour notre part, nous estimons à 40 heures d'enseignement les besoins que fait apparaître cette modification de structure.

Enfin, elle ne doit pas remettre en cause non plus les décisions prises antérieurement concernant la filière technologique et son intégration au projet d'établissement. Il ne peut notamment s'agir de la substitution d'une classe de 1^{ère} générale à une troisième classe de 1^{ère} STMG, indispensable à la revalorisation de la filière que nous avons engagée et pour laquelle les projets doivent être maintenus.

D'autre part les conséquences de cette décision pèseront lourdement sur la vie quotidienne du lycée et donc sur la Vie Scolaire et les services techniques d'accueil et d'entretien. En conséquence, nous demandons la création d'un 3^{ème} poste de CPE et d'un poste complet supplémentaire d'AED dès la

rentrée prochaine. Nous nous adressons également à la région afin qu'elle procède de toute urgence au recrutement des agents actuellement manquants et à leur affectation de façon pérenne au lycée. Nous souhaitons également engager au plus tôt avec les services régionaux des discussions en vue de la rénovation voire du remplacement du bâtiment démontable, particulièrement vétuste.

Nous attendons enfin un engagement ferme de la DSDEN pour un retour à la structure initialement prévue à 9 divisions de 1^{ère} générale à la rentrée 2022, compte tenu de la montée de l'effectif en terminale. Encore une fois, l'augmentation des effectifs au lycée Bouilloche ne peut constituer une solution satisfaisante et durable. Nous ne pourrions pas accepter que cette situation perdure, en attendant la fin des travaux d'extension du lycée Henri Sellier.

Nous nous montrerons particulièrement vigilants sur l'ensemble de ces points à la rentrée prochaine. C'est pourquoi nous demandons dès aujourd'hui à ce qu'un temps de réunion de l'ensemble des personnels du lycée Bouilloche, avec leurs organisations syndicales, soit prévu au calendrier de la prérentrée, afin d'évaluer la situation et les suites que nous aurions à lui donner.

A Livry-Gargan, le jeudi 24 juin 2021

Les personnels d'enseignement et d'éducation du lycée André Bouilloche,
avec leurs représentant.e.s élu.e.s au Conseil d'Administration
et leurs organisations syndicales SNES-FSU et Force Ouvrière